

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.280

**Appel à projets 2016 :
versement des
subventions aux
lauréats**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.280**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

APPEL A PROJETS 2016 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX LAUREATS

Par délibération n°260 du 4 décembre 2014, GrandAngoulême a engagé un programme général de soutien à l'économie et l'emploi reposant sur les priorités suivantes :

- l'innovation,
- l'entrepreneuriat,
- l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie,
- le développement de nouveaux secteurs d'activités,
- la promotion de nos savoir-faire et de la qualité de notre environnement.

L'appel à projets « PRODUITS DU FUTUR », co-financé par la région Nouvelle Aquitaine, qui s'est déroulé du 17 octobre au 31 décembre 2016 fait partie intégrante de ce programme d'actions et en constitue un des piliers. Il vise plus particulièrement à faire émerger – au moyen d'une dotation financière et d'un accompagnement par des experts – les produits ou services de « demain » et d'en lancer la commercialisation à court terme.

Pour cette 2^{ème} édition, 11 projets ont été présentés, témoignant de l'intérêt d'un tel dispositif pour les entreprises en phase de pré-industrialisation et pré-commercialisation de produits ou services.

Après audition des candidatures par le jury composé de GrandAngoulême, la Région Nouvelle Aquitaine, la Banque Publique d'Investissement France, l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine, l'Institut national de la propriété industrielle, la Chambre de Commerce et d'Industrie Charente, la Chambre des Métiers, le Réseau des Professionnels du Numérique-SPN, l'Union Patronale, l'Université de Poitiers - Institut Universitaire de Technologie et Ecole d'Ingénieurs.CESI, 7 projets ont été retenus et sont proposés comme lauréats de l'appel à projets « PRODUITS DU FUTUR » édition 2016.

Une dotation d'un montant allant de 20 000 € à 40 000 € par entreprise est apportée afin de leur permettre de finaliser le prototype et d'en lancer la commercialisation.

Les entreprises lauréates de « PRODUITS DU FUTUR » pour cette édition 2016 sont les suivantes :

Entreprise	Intitulé du projet	Dotation
Black Swan Technology (Fléac)	Ultimate Box Multi Protocole : boîtier dont l'architecture informatique offrira une connectivité et une compatibilité universelle avec la plupart des objets connectés	40 000 €

ITECA (Angoulême)	Digital Twin (jumeau numérique) : application permettant la supervision d'un site industriel via une maquette 3D virtuelle et reliée à des capteurs	40 000 €
TOONKIT (Angoulême)	Commercialisation d'OSCAR : progiciel permettant de fabriquer les squelettes et outils d'animation sérialisés et entièrement réadaptables	40 000 €
EQUILIBRE GAMES (Angoulême)	Games Brand : nouveau modèle publicitaire par jeux vidéo personnalisables à l'image de la marque	30 000 €
NEWSHOOT (Champniers)	Spinboard : Développement et commercialisation d'un hoverboard nouvelle génération avec plateforme commune à une gamme complète de produits	30 000 €
IBA CENTRAL (Saint Yrieix)	Plateforme numérique de gestion administrative des projets culturels (recherche de financement, édition de documents, alertes...)	20 000 €
ICONIC (La Couronne)	Titan extended : machine de fabrication additive connectée et intelligente (multitâches et multi-matériaux)	20 000 €
	TOTAL	220 000 €

Une convention définissant les modalités de versement de l'aide sera établie entre GrandAngoulême et chaque entreprise lauréate.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions attribuées ci-dessus aux lauréats de l'appel à projets « PRODUITS DU FUTUR »,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jean Jacques Fournié en sa qualité de Conseiller Délégué membre du bureau en charge de l'Innovation, l'Enseignement Supérieur et la Recherche à signer les conventions à venir,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget Principal – Chapitre 67 – Article 674541.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 07 avril 2017